Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Part - Partie 1 of - de 2 See Part 2 for Clauses and Conditions Voir Partie 2 pour Clauses et Conditions

RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

PWGSC/TPSGC Acquisitions 1045 Main Street 1st Floor, Lobby C Unit 108 Moncton, NB E1C 1H1 Bid Fax: (506) 851-6759

REQUEST FOR PROPOSAL DEMANDE DE PROPOSITION

Proposal To: Public Works and Government Services Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Proposition aux: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

NB / PEI Division - Moncton Acquisitions Office 1045 Main Street 1st Floor, Lobby C Unit 108 Moncton, NB E1C 1H1

	¥011	i ai tie z	pour Ciauses et Condition
Title - Sujet			
bardeaux de toiture			
Solicitation No N° de l'invita	tion	Date	
5P300-150893/A		2016-03	3-01
Client Reference No N° de ro 5P300-150893	éférence du client	•	
GETS Reference No N° de ro PW-\$MCT-018-5136	éférence de SEAG		
File No N° de dossier MCT-5-38108 (018)	CCC No./N° CCC - FMS	No./N° V	ME
Solicitation Closes	- L'invitation pre	end fir	Time Zone Fuseau horaire
at - à 02:00 PM			Atlantic Daylight
on - le 2016-04-11			Saving Time ADT
F.O.B F.A.B.			1
Plant-Usine: Destination	n: ✓ Other-Autre:		
Address Enquiries to: - Adres	ser toutes questions à:	В	uyer ld - ld de l'acheteur
Martin, Lisa M.			nct018
Telephone No N° de télépho	ne	FAX No	o N° de FAX
(506) 851-7811 ()		(506) 851-6759	
Destination - of Goods, Service	•		
Destination - des biens, servic	es et construction:		
PARKS CANADA			
20 SERVICE Rd. FUNDY NATIONAL PARK			
New Brunswick			
F4H4V1			
Canada			

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée			
See Herein				
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur				
Telephone No N° de téléphone Facsimile No N° de télécopieur				
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)				
Signature	Date			



ld de l'acheteur - Buyer ID $mct018 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

MCT-5-38108

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE	1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	2
1.1 1.2 1.3	Besoin - Soumission	2
PARTIE	2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES	2
2.1 2.2 2.3 2.4	Instructions, clauses et conditions uniformisées Présentation des soumissions Demandes de renseignements — en période de soumission. Lois applicables	2 2
PARTIE	3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	3
3.1	Instructions pour la préparation des soumissions	3
PARTIE	4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	3
4.1 4.2	Procédures d'évaluation	
PARTIE	5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	4
5.1 5.2	Attestations exigées avec la soumission	
PARTIE	6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	5
6.1 6.2 6.3 6.4 6.5 6.6. 6.7 6.8 6.9 6.10 6.11 6.12	Clauses du <i>Guide des CCUA</i>	556777
	E «A»	
	DIN	
	E «B» DE PAIEMENT	
ANNEX	E « C »	10
	E COMPLÈTE DES NOMS DE TOUS LES INDIVIDUS QUI SONT ACTUELLEMENT SOIT ADMINISTRATEURS PRIÉTAIRES DE L'ENTREPRISE DU SOUMISSIONNAIRE	
ANNEX	E D	11
EXIGI	ENCES OBLIGATOIRES	11

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID mct018 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N° du dossier MCT-5-38108

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Besoin - soumission

Le besoin est décrit en détail à l'article 6.2 des clauses du contrat éventuel.

1.2 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.3 Accords commerciaux

Ce besoin est assujetti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI).

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document <u>2003</u> (2015/07/03) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

2.1.1 Clauses du Guide des CCUA

Référence de CCUASectionDateB3000TProduits équivalents2006/06/16

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins sept (7) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID mct018 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

 $\begin{array}{l} \text{File No. - N}^{\circ} \text{ du dossier} \\ MCT\text{-}5\text{-}38108 \end{array}$

suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur **au Nouveau-Brunswick** les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Section I: Soumission technique (1 copie) Section II: Soumission financière (1 copie)

Section III: Attestations (1 copie)

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Section I: Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II: Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

Section III: Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID mct018 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N° du dossier MCT-5-38108

4.1.1 Évaluation technique

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

Critères techniques obligatoires tel que précisé dans l'annexe «D»

4.1.2 Évaluation financière

Clause du Guide des CCUA A0220T (2014/06/26) Évaluation du prix

4.2 Méthode de sélection

4.2.1 Méthode de sélection - critères techniques obligatoires

Référence de CCUASectionDateA0031TMéthode de sélection - critères techniques obligatoires2010/08/16

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fausse, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

5.1.1 Déclaration de condamnation à une infraction

Conformément au paragraphe Déclaration de condamnation à une infraction de l'article 01 des instructions uniformisées, le soumissionnaire doit, selon le cas, présenter avec sa soumission le <u>Formulaire de déclaration</u> dûment rempli afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – liste de noms

5P300-150893

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID mct018

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N° du dossier MCT-5-38108

Les soumissionnaires constitués en personne morale, y compris ceux qui présentent une soumission à titre de coentreprise, doivent transmettre une liste complète des noms de tous les administrateurs.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission en tant que propriétaire unique, incluant ceux présentant une soumission comme coentreprise, doivent fournir le nom du ou des propriétaire(s).

Les soumissionnaires qui présentent une soumission à titre de société, d'entreprise ou d'association de personnes n'ont pas à soumettre une liste de noms.

PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

6.1 Exigences relatives à la sécurité

6.1.1 Ce contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.2 Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits à l'annexe «A», Besoin.

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

<u>2010A</u> (2015/09/03), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

6.4 Durée du contrat

6.4.1 Date de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard 8 semaines après l'attribution du contrat.

6.5 Responsables

6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom: Lisa Martin

Services publics et Approvisionnement Canada

Direction générale des approvisionnements

Adresse: 1045, rue Main, unité 108

Moncton, N.-B. E1C 1H1

N° de l'invitation - Solicitation No. 5P300-150893/A N° de réf. du client - Client Ref. No.

5P300-150893

File No. - N° du dossier MCT-5-38108

Id de l'acheteur - Buyer ID mct018 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Téléphone: (506) 851-7811 Télécopieur : (506) 851-6759

Courriel: lisa.m.martin@pwgsc-tpsgc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

N° de la modif - Amd. No.

6.5.2 Responsable technique

Le responsable technique pour le contrat est :

Sera détaillé dans tout contrat résultant des présentes

Le responsable technique représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le responsable

echnique; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux Ces changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise pa autorité contractante.	
5.5.3 Représentant de l'entrepreneur	
Nom :	
éléphone :	
élécopieur :	
Courriel:	
5.6. Paiement	
6.6.1 Base de paiement- prix ferme	
A condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix ferme dans l'annexe B, selon un montant total de \$. Les droits de douane sont noclus et les taxes applicables sont en sus.	
le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou nterprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces nterprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travau	х.
6.6.2 Limite de prix	

Clause du Guide des CCUA C6000C (2011/05/16), Limite de prix

6.6.3 Clauses du Guide des CCUA

Référence de CCUA Section Date H1000C Paiement unique 2008/05/12

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID $mct018 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

File No. - N° du dossier MCT-5-38108

6.7 Instructions relatives à la facturation

- 1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures» des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
- Les factures doivent être distribuées comme suit:
 - L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.

6.8 Attestations

6.8.1 Conformité

Le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires sont des conditions du contrat. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur ou à fournir les renseignements supplémentaires, ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur **au Nouveau-Brunswick** et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention:
- les conditions générales 2010A (2015/09/03), Conditions générales biens (complexité moyenne);
- c) Annexe A, Besoin;
- d) Annexe B, Base de paiement
- e) la soumission de l'entrepreneur en date du

6.11 Clauses du Guide des CCUA

Référence de CCUA	Section	Date
B7500C	Marchandises excédentaires	2006/06/16
G1005C	Assurances - aucune exigence particulière	2016/01/28

6.12 Instructions d'expédition - livraison à destination

Les biens doivent être expédiés au point de destination précisé dans le contrat et livrés :

a) rendu droits acquittés (DDP) (Parcs Canada, parc national Fundy (Nouveau-Brunswick) selon les Incoterms 2000 pour les expéditions en provenance d'un entrepreneur commercial.

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier MCT-5-38108

ld de l'acheteur - Buyer ID $mct018 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

ANNEXE « A »

BESOIN

204 paquets de bardeaux de toiture en bois de thuya géant.

Bardeaux coupés à la scie circulaire :

Essence: Thuya géant

Catégorie : Nº 1, étiquette bleue

Profil: Pointe – au moins 1,6 mm; gros bout – 9,5 mm

Largeur : Largeurs aléatoires, minimum de 100 mm et maximum de 350 mm

Longueur : 457 mm Grain : Débité sur quartier

Bois : Bois de cœur à 100 %, clair sur la partie inférieure de 280 mm, exempt d'une quantité

excessive de grains étalés ou de fils tranchés.

Finition:

Base transparente « Sansin SDF » en sous-couche et deux couches de fini pour bois « Sansin ENS », couleur saturée « vert forêt 68 » pour extérieur ou équivalent.

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID $mct018 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

 $\begin{array}{l} \text{File No. - N}^{\circ} \text{ du dossier} \\ MCT\text{-}5\text{-}38108 \end{array}$

ANNEXE « B »

BASE DE PAIEMENT

L'entrepreneur doit soumettre un prix unitaire ferme global pour la fourniture et la livraison du besoin demandé, conformément à l'annexe A « Énoncé des besoins », en dollars canadiens, FAB destination.

article	Description	Qté	U. de D.	Prix unitaire	Prix calculé
1	Bardeaux de toiture en cèdre rouge de l'Ouest	204	chaque		
(excluant les taxes) Sous - total					

N° de la modif - Amd. No.

ld de l'acheteur - Buyer ID $mct018 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

File No. - N° du dossier MCT-5-38108

ANNEXE « C »

LISTE COMPLÈTE DES NOMS DE TOUS LES INDIVIDUS QUI SONT ACTUELLEMENT SOIT ADMINISTRATEURS ET/OU PROPRIÉTAIRES DE L'ENTREPRISE DU SOUMISSIONNAIRE

AVIS AUX SOUMISSIONNAIRES : INSCRIRE LES NOMS ET PRÉNOMS DES ADMINISTRATEU ET/OU PROPRIÉTAIRES DE L'ENTREPRISE			

 $\ensuremath{\mathsf{N}}^\circ$ de la modif - Amd. No.

ld de l'acheteur - Buyer ID $mct018 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

File No. - N° du dossier MCT-5-38108

ANNEXE « D »

EXIGENCES OBLIGATOIRES

Les soumissions DOIVENT respecter toutes les exigences obligatoires énumérées ci-dessous. Afin de démontrer que toutes les exigences des spécifications techniques sont respectées les soumissionnaires DOIVENT fournir une description détaillée et/ou de la documentation descriptive de l'équipement offert.

La description détaillée et/ou de la documentation descriptive devraient être fournies avec la soumission mais elles peuvent être fournies plus tard. Si la description détaillée et/ou de la documentation descriptive n'est pas fournies tel que demandé, l'autorité contractante en informera le soumissionnaire et lui donnera un délai afin de se conformer à cette exigence. Le défaut de donner suite à la demande de l'autorité contratante et de se conformer aux exigences dans les délais prévus aura pour conséquence que la soumission sera déclarée non recevable.

Les soumissions qui ne respectent pas toutes les exigences obligatoires seront déclarées non-recevable. Chaque exigence devrait être addressée séparément.

	Spécifications techniques	Conformité Oui/Non	Commentaires: conformité ou écarts
1	Bardeaux coupés à la scie circulaire		
	Essence : Thuya géant		
	Catégorie : Nº 1, étiquette bleue		
	Profil: Pointe – au moins 1,6 mm; gros bout – 9,5 mm		
	Largeur : Largeurs aléatoires, minimum de 100 mm et maximum de 350 mm		
	Longueur : 457 mm		
	Grain : Débité sur quartier		
	Bois : Bois de cœur à 100 %, clair sur la partie inférieure de 280 mm, exempt d'une quantité excessive de grains étalés ou de fils tranchés.		
2	Finition		
	Base transparente « Sansin SDF » en sous- couche et deux couches de fini pour bois « Sansin ENS », couleur saturée « vert forêt 68 » pour extérieur ou équivalent.		